



Compte-rendu de la CAP interministérielle des Chargés d'Études Documentaires

12 juin 2018

La CAP est présidée par Madame Marie-Christine PERRAIS, adjointe à la sous-directrice de la modernisation et de la gestion statutaire, au SG/DRH du ministère de la transition écologique et solidaire.

Déclaration des élus CFDT

Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres de la CAP,

Nous serons brèves. Notre constat est toujours le même, de CAP en CAP. Cet immobilisme que nous regrettons à chaque fois nous conduira à boycotter la dernière CAP de 2018 si aucun texte n'est publié concernant l'examen professionnel au principalat 2019 et le RIFSEEP.

L'application du PPCR aux CEDI n'est toujours pas d'actualité dans la plupart des ministères employeurs ; tous les arrêtés de reclassement n'ont pas été communiqués aux CEDI. De plus, la prise en compte du reclassement tarde à paraître dans la rémunération et les bulletins de salaire ne sont toujours pas à jour pour une grande majorité de nos collègues.

Le régime indemnitaire est une part importante du traitement des fonctionnaires de nos ministères, ne pas prendre la mesure des inquiétudes et des tensions que cela provoque est irresponsable, et ce d'autant plus que la somme qui doit être consacrée au rattrapage et à la remise à niveau représente une goutte d'eau dans l'océan du budget de l'Etat et de chacun des ministères employeurs. Le RIFSEEP qui devait être appliqué au 1^{er} juillet 2017 est toujours dans les limbes administratifs. Qui sont les dindons de la farce ? Les CEDI !

Les CEDI ont été absents des enveloppes ministérielles du CIA au titre de 2017 et ils sont encore écartés de la répartition prévue pour les enveloppes 2018. Lorsque le texte qui donnera le cadre pour les CEDI paraîtra enfin, nous demanderons un rattrapage pour les années 2017 et 2018.

Que dire de la gestion même du corps quand l'examen professionnel pour le principalat au titre de 2019 semble à ce jour incertain alors que sur le site officiel, les inscriptions auraient dû être ouvertes depuis le 22 mai 2018. Pour rappel, l'examen professionnel 2018 n'a pas pu être organisé du fait du retard pris dans la parution des textes.

Les CEDI sont à bout de patience quand ils voient la façon dont l'administration les gère. Il nous paraît incompréhensible que la gestion d'un corps de 250 agents soit si lente et si compliquée.

Cette situation et l'indigence de l'administration gestionnaire nous amènent à réclamer une nouvelle fois notre intégration dans le corps des attachés. Cette intégration nous donnerait une fois pour toutes l'assurance sur le long terme d'un traitement équitable au regard de nos collègues de catégorie A et A+.

Désignation du secrétaire adjoint : CGT (tour des organisations syndicales)

Les réponses de la présidente aux organisations syndicales

Les représentants de l'administration gestionnaire qui participent à la CAPI justifient une partie des problèmes de gestion par le fort turnover au sein des services gestionnaires du MTES entre les gestionnaires du statut, les gestionnaires des concours, les gestionnaires des CEDI etc...

Promotions de la CAPI de novembre 2017

Un seul arrêté est sorti pour une promotion CEDHC. Les autres arrêtés ne sont toujours pas parus.

Déprécarisation « Sauvadet » au titre de 2018

Sur 13 dossiers d'agents reçus, 5 dossiers vont être finalisés, les autres dossiers sont à l'étude par l'administration du MTES.

La mise en œuvre du PPCR

Seuls deux dossiers sont toujours en cours de traitement mais devraient pouvoir être débloqués bientôt. Tous les autres arrêtés ont été adressés aux services employeurs. Les agents qui n'ont pas reçu leurs arrêtés de reclassement doivent se rapprocher de leur gestionnaire RH de proximité.

RIFSEEP

Un projet de texte a été présenté au Guichet unique du ministère des comptes et de l'action publique et va être discuté à la DGAFP jeudi 14 juin en présence du MTES. Dès retour de la DGAFP, le MTES nous informera et convoquera les OS du ministère pour présenter le texte validé par la DGAFP.

Commentaires des élues CFDT

Nous serons très attentives à l'évolution de ce dossier qui conditionnera notre participation à la prochaine CAP. Nous regrettons à nouveau le retard pris par l'administration sur ce dossier qui impacte considérablement la rémunération de l'ensemble des CEDI.

Ouverture de l'examen professionnel du principalat au titre de 2019

Mme la Présidente va interroger le bureau du MTES qui organise cet examen et nous apportera une réponse très vite sur la date d'ouverture effective dudit examen professionnel. En effet, il manque à ce jour deux textes sur l'organisation de l'examen et sur l'ouverture au titre de 2019. Sans ces deux textes, l'examen professionnel ne pourra pas avoir lieu.

Commentaires des élues CFDT

Nous sommes scandalisées de cette situation qui pénalise de nombreux collègues désireux de passer cet examen. Ce retard dans la publication des textes nécessaires à l'ouverture de l'examen nous est incompréhensible. En effet, les changements à apporter au texte d'organisation existant sont mineurs et ne nécessitent pas des mois de réflexion. Si l'examen professionnel au titre de 2019 n'a pas lieu, cela sera la deuxième « année blanche » pour les CEDI et une perte sèche en nombre de CEDP. Ceci est inacceptable et nous conduira à boycotter la CAP de fin 2018.

Préparation au concours de déprécarisation « Sauvadet » au titre de 2019

Les agents concernés peuvent bénéficier de la formation proposée aux attachés dans leur ministère employeur, même si le corps des CED n'est pas clairement mentionné dans l'intitulé de la formation. Il s'agit principalement de la méthodologie à la rédaction du RAEP et d'une préparation à l'oral ensuite. Néanmoins, les agents qui souhaitent préparer l'oral de ce concours pour le corps des CED peuvent s'inscrire aux préparations du MTES. (Cf pièces jointes). Nous vous invitons à relayer cette information auprès de vos collègues. 2018 est a priori la dernière année pour le concours de déprécarisation « Sauvadet ».

Ouverture d'un concours interne et externe de recrutement

Pas d'actualité. Il faut qu'il y ait des demandes qui remontent de la part des ministères employeurs. Suite aux interventions des organisations syndicales en CAPI, le MTES a demandé aux ministères employeurs leurs besoins en postes de CEDI.

Les Résultats de la CAPI

Mobilités

Deux mobilités ont été présentées en CAPI. Elles sont effectives au 1^{er} septembre 2018, à l'exception d'autres dates validées à la demande des différentes parties.

CED	Service d'origine	Service d'accueil	Prise de poste
M. CHASTAGNER	Min. de la transition écologique et solidaire	Min. des armées	1er septembre 2018
Mme TREILHOU	Min. solidarités et santé	Min Europe et affaires étrangères	3 septembre 2018

Pour rappel, le calendrier de mobilité pour les CEDI prévoit, comme pour les attachés, deux mouvements au 1^{er} mars et au 1^{er} septembre de chaque année. Pour trouver des postes pour votre mobilité, nous vous invitons à consulter également la BIEP. Vous pouvez postuler sur des postes proposés à des attachés.

Détachements entrants

Trois détachements entrants ont reçu un avis favorable de la CAPI :

Agent	Service d'origine	Service d'accueil	Prise de poste
Mme SABLON DU CORAIL, CHED	Min. de la Culture	Min. des armées	1er septembre 2018
M. SAINT-ANDRE, professeur certifié de l'éducation nationale	Min. de l'éducation nationale	Min. de l'économie, SGAE	1er septembre 2018
Mme MATZ, CHED	Min de la Culture	Min. des armées	1er juillet 2018

Réorganisation des services

Une information est donnée sur la réorganisation au sein du ministère de la Justice qui impacte le poste de Mme Hericher. Le SG/SAEI/BDCO devient SG/DAEI/BDCDD.

Promotion des fonctionnaires de catégorie B dans le corps interministériel des CED au titre de l'année 2019

Prise en compte de la promotion au 1^{er} janvier 2019. 2 postes au regard du taux promouvables/promus, taux « pro-pro ». 11 dossiers ont été présentés par les ministères employeurs à la CAPI.

Rappel des conditions statutaires : décret 98-188 du 19 mars 1988 qui stipule l'appartenance à un corps de catégorie B ou de même niveau de chacune des administrations concernées qui justifient au 1^{er} janvier de l'année de nomination de neuf années de services publics, dont cinq au moins de services civils effectifs dans une administration, un service ou un établissement public administratif de l'Etat.

Sont promus CEDI au titre de l'année 2019 :

- ...Mme **MEGE**
- ...Mme **LUCA**

Nous les félicitons et nous leur souhaitons la bienvenue dans le corps des CEDI.

La prochaine CAPI aura lieu le 22 novembre 2018

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élues CFDT :

Marie-José TAUPIN	Ministère des armées (SSA)	02.38.60.72.07
	marie-jose.taupin@intradef.gouv.fr	
Hélène GINGAST	Ministère des armées	00 00 00 00 00
	helene.gingast@intradef.gouv.fr	
Sylvie YEOMANS	Ministère des armées (SHD)	01.41.93.22.16
	sylvie.yeomans@intradef.gouv.fr	
Fabienne ALBESPY	Ministère de la transition écologique et solidaire	01.40.81.77.43
	Fabienne.albespy@developpement-durable.gouv.fr	